

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

Préambule

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend l'association **PONTIVY ESCRIME** dans le respect des principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République, du caractère laïque de la République.

Pontivy Escrime, association sportive affiliée à la **Fédération Française d'Escrime** sous le n : **23056028**

Siège Social : 2, quai de presbourg 56300 Pontivy

SIRET : 794 584 946 00014 - APE : 9312Z

R.N.A. W562001999 parution : 20130029 annonce : 895, Déclarée sous-préfecture de Pontivy (Morbihan 56)

Représentée par **Mme Carole PATIN, présidente de l'association**,
s'engage à respecter les engagements suivants

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Pontivy Escrime s'engage :

- **À respecter des lois de la République,**
- **À n'entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente** ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.
- **À ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses** pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.
- **À ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.**

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Pontivy Escrime s'engage :

- **À respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers**, notamment des bénéficiaires de ses services, et à s'abstenir de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Pontivy Escrime s'engage :

- **À respecter la liberté de ses membres** de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

Pontivy Escrime s'engage :

- À respecter **l'égalité de tous devant la loi**.
- À **ne pas opérer de différences de traitement** fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.
- À **prendre les mesures permettant de lutter contre toute forme de violence** à caractère sexuel ou sexiste, compte tenu des moyens dont elle dispose.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

Pontivy Escrime s'engage :

- À agir dans **un esprit de fraternité et de civisme**.
- À **ne pas provoquer à la haine ou à la violence** envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements, dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers.
- À **rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme**.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

Pontivy Escrime s'engage :

- À **n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine**.
- À **respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires** de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.
- À **ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique** de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.
- À **n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs**, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

Pontivy Escrime s'engage :

À respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

À Pontivy, le 28/01/2023

Pour Pontivy Escrime, Mme Carole PATIN Présidente

